



Comité Régional  
d'Équitation de Lorraine  
www.crelorraine.fr  
contact@crelorraine.fr

## Challenge Hunter 2017 RÈGLEMENT

### Préambule

La Commission Hunter du CRE Lorraine met en place en 2017 un **Challenge du meilleur cavalier et meilleur cheval de Hunter 2017**.

*Ce Challenge est ouvert aux cavalier(e)s des régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace.*

Il récompensera les trois meilleurs cavaliers en Hunter Équitation et les trois meilleurs chevaux de Hunter Style, toutes catégories confondues.

**Art 1.** Le **Challenge Hunter** se court sur 6 concours régionaux.

**Date et lieux des étapes :** 23 avril à Gravelotte (57) ; 7 mai à Cheminot (57) ; 4 juin à Uxegney (88) ; 11 juin à Yutz (57) ; 25 juin à Vernéville (57).

**La finale** aura lieu 1<sup>er</sup> octobre à Damelevières (54).

**Art 2.** Le **Challenge Hunter** se déroule sur les épreuves Style : Style 3, Style 2 et Style 1 et sur les épreuves Hunter Équitation : Amateur 3, Amateur 2 et Amateur 1.

**Art 3. En Hunter Équitation :** Un cavalier peut monter plusieurs chevaux ou poneys. À chaque étape, seule la meilleure note de chaque cavalier sera prise en compte pour le classement du **Challenge Hunter**.

**En Hunter Style du Cheval :** Les épreuves Style 3 peuvent être ouvertes aux cavaliers « Club », de ce fait ils feront partie du classement final. Un cheval peut être monté par plusieurs cavaliers en Style. A chaque étape, la meilleure note de chaque cheval sera prise en compte pour le classement du **Challenge Hunter**.

**Art 4. Le classement individuel :**

a. Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour le classement du **Challenge Hunter** et répondant aux conditions de participation à la clôture des engagements seront inscrits automatiquement au classement du **Challenge Hunter**.

b. En Hunter Équitation : les 3 meilleurs cavaliers seront récompensés lors de la finale. En Hunter Style : les 3 meilleurs chevaux seront récompensés lors de la finale.

c. Les engagements des cavaliers dans les concours du **Challenge Hunter** se font par le système fédéral FFE COMPET.

LORRAINE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION  
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Comité Régional d'Équitation de Lorraine  
Maison Régionale des Sports - 13, rue Jean Moulin - CS 70001 - 54510 TOMBLAINE  
Tél : 03.83.18.87.52 - Siret : 437 618 549 000 12 - Ape : 9329 Z  
Association régie par la Loi de 1901 enregistrée à la Préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° 14205